



ACADÉMIE
DE BORDEAUX

Revalorisation indemnitaire

Après plusieurs années de discussions auprès du ministère puis l'intégration au Grenelle de l'Education, A&I-UNSA a signé le 10 septembre le relevé de décision pour la revalorisation pluri-annuelle de la filière administrative.

Cet accord s'est concrétisé au niveau académique par une revalorisation financière de tous les personnels administratifs en service et en EPLE, rétroactive au 1^{er} janvier 2021 et versée sur la paye du mois de novembre. Cet accord est historique tant dans son montant que parce qu'il concerne, pour une fois, les personnels administratifs de l'Education nationale, personnels traditionnellement oublié lors des revalorisations.

Cette revalorisation ne permet certes pas encore un rattrapage complet avec les primes des autres ministères mais elle résorbe en grande partie le décalage avec les académies de Poitiers et Limoges. Par ailleurs, elle limite au seuil de 15 % la différence de primes entre personnels logés et non logés.

Lors de l'audience bilatérale accordée par M. le Secrétaire général du Rectorat le 08 octobre ainsi que lors du CTA du 13 octobre, A&I-UNSA a toutefois exprimé ses attentes pour 2022, le plan de revalorisation étant pluri-annuel.

Nous avons demandé tout d'abord que l'accent soit mis en 2022 sur les personnels adjoints-administratifs. En effet, le nombre important de ces collègues ne permet qu'un saupoudrage des revalorisations et il nous semble nécessaire qu'ils soient privilégiés lors du 2^{ème} plan.

Nous avons également souhaité une revalorisation du rôle de l'adjoint-gestionnaire au sein de l'équipe de Direction avec un indemnitaire à la hauteur des missions exercées, les primes devant être équivalentes, que le gestionnaire soit de catégorie A ou B.

Enfin, en CTA, je suis intervenue pour demander un véritable plan d'action en faveur des personnels de catégorie C, la revalorisation ne suffisant pas à rattraper le retard pris par cette catégorie. Cette réflexion ne relève pas en tant que telle du Rectorat mais je souhaiterais que Mme la Rectrice évoque avec M. le Ministre de l'Education Nationale la nécessité d'une réelle revalorisation qui se traduise par :

- une grille de salaire en début de carrière au dessus du smic avec la disparition du différentiel
- la possibilité pour tous de terminer sa carrière principal 1^{ère} classe

- une augmentation conséquente des primes entre les grades afin de valoriser les parcours
- l'augmentation du nombre de postes de catégorie B par liste d'aptitude

A&I-UNSA participera aux prochains groupes de travail afin que la pluri-annualisation profite équitablement à tous les personnels quel que soit leur corps, leur grade et leurs missions

Vous pouvez visualiser le montant indemnitaire dont vous allez bénéficier sur le tableau en pièce jointe. L'équipe A&I-UNSA est à votre disposition pour toute remarque que vous souhaiteriez voir porter lors des prochains groupes de travail.